

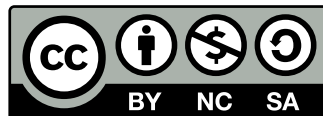
LA SANTÉ À L'ÉTUDE :

Rapport sur l'assurance maladie des étudiant.e.s
internationaux au Québec



Publié par l'Association pour la voix étudiante au Québec, janvier 2017
Recherche et rédaction: Oula Hajjar

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.



© 2016 Association pour la voix étudiante au Québec

1455, boul de Maisonneuve O.
Suite H-711
Montréal QC H3G 1M8

info@aveq-nous.ca
1-888-994-9177

Recherche et rédaction: Oula Hajjar
Responsable du projet: Alex Brassard
Mise en page: Isaac Stethem
Correction: Amira Ben Rejeb

L'AVEQ a pour mission de défendre et de représenter les étudiantes et les étudiants autant francophones qu'anglophones tout en accordant une attention particulière à la réalité de la population étudiante régionale. L'AVEQ représente déjà 33 000 étudiantes et étudiants au Québec, et des associations représentant plus de 100 000 étudiantes et étudiants participent activement à sa construction.

Table des matières

Résumé	4
Chapitre 1 : Revue de littérature	5
1.1 L'assurance maladie pour les étudiants et étudiantes internationaux au Québec	5
1.2 Analyse existante sur le système d'assurance maladie des étudiants et étudiantes internationaux au Québec	8
1.3 L'assurance maladie pour les étudiants et étudiantes internationaux dans les autres provinces canadiennes	11
1.4 L'assurance maladie pour les étudiants et étudiantes internationaux au niveau international	14
Chapitre 2 : Méthodologie et résultats	16
2.1 Méthodologie et hypothèse	16
2.2 Résultats	17
A Prime d'assurance maladie	18
B Compréhension de la police d'assurance	20
C Limitation de la couverture médicale et cas refusés	21
D Frais payés à l'avance et frais non remboursés	22
E Transparence des coûts pour les services médicaux offerts	23
F Barrières et accès limité aux cliniques publiques	24
G Choix du plan d'assurance maladie	26
2.3 Point de vue des responsables du dossier de l'assurance maladie pour les étudiants et étudiantes internationaux dans chaque établissement universitaire	27
Chapitre 3 : Recommandations	28
A Ajout de services médicaux à la police d'assurance actuelle et amélioration de la couverture médicale	28
B Transparence dans les frais des services médicaux	29
C Transparence des universités par rapport à la prime d'assurance	29
D Un système de santé non discriminatoire	29
E Liberté de choix de la police d'assurance	29
F Reconnaissance de la carte d'assurance privée dans les institutions de santé	30
G Abolition du monopole des compagnies d'assurance privées	30
H Participation étudiante aux négociations avec la compagnie d'assurance	31
I Posséder une carte d'assurance du Régime d'Assurance Maladie du Québec (RAMQ)	31
Conclusion	32
Références	34
Annexe 1: Questionnaire s'adressant aux étudiants et étudiantes internationaux inscrits dans des universités québécoises	37
Annexe 2 : Questionnaire s'adressant aux responsables universitaires qui s'occupent du dossier d'assurance maladie pour les étudiants et étudiantes internationaux	38

Résumé

Le présent document est une étude sur l'assurance maladie des étudiants et étudiantes internationaux au Québec. Dans la revue de littérature, le document décrit les conditions actuelles des étudiants et étudiantes internationaux au Québec et fait une comparaison avec quelques autres pays. La deuxième partie est axée sur la recherche entamée auprès d'un échantillon de 52 étudiants internationaux basés au Québec. Dans cette partie, la méthodologie utilisée et les résultats de la recherche sont décrits en détails. La dernière partie couvre les recommandations à faire suite aux résultats de la recherche.

Chapitre 1 : Revue de littérature

Le présent chapitre passe en revue et résume la situation actuelle des étudiants internationaux au Québec en termes de lois et de conditions d'accès à l'assurance maladie. On tente dans ce chapitre de faire une comparaison avec d'autres provinces canadiennes mais aussi d'étendre la comparaison à des pays étrangers afin d'avoir une vision globale des différentes règles appliquées aux étudiants et étudiantes internationaux en termes d'assurance maladie aux niveaux local et international. On se contente dans cette étude de prendre en considération les étudiants et étudiantes internationaux inscrits dans des institutions universitaires étant donné que la majorité des étudiants et étudiantes internationaux présents au Québec sont inscrits dans des universités au premier, deuxième ou troisième cycle. Par la suite, cette étude ne prend pas en considération les cas des étudiants et étudiantes inscrits dans des écoles, des collèges ou des cégeps.

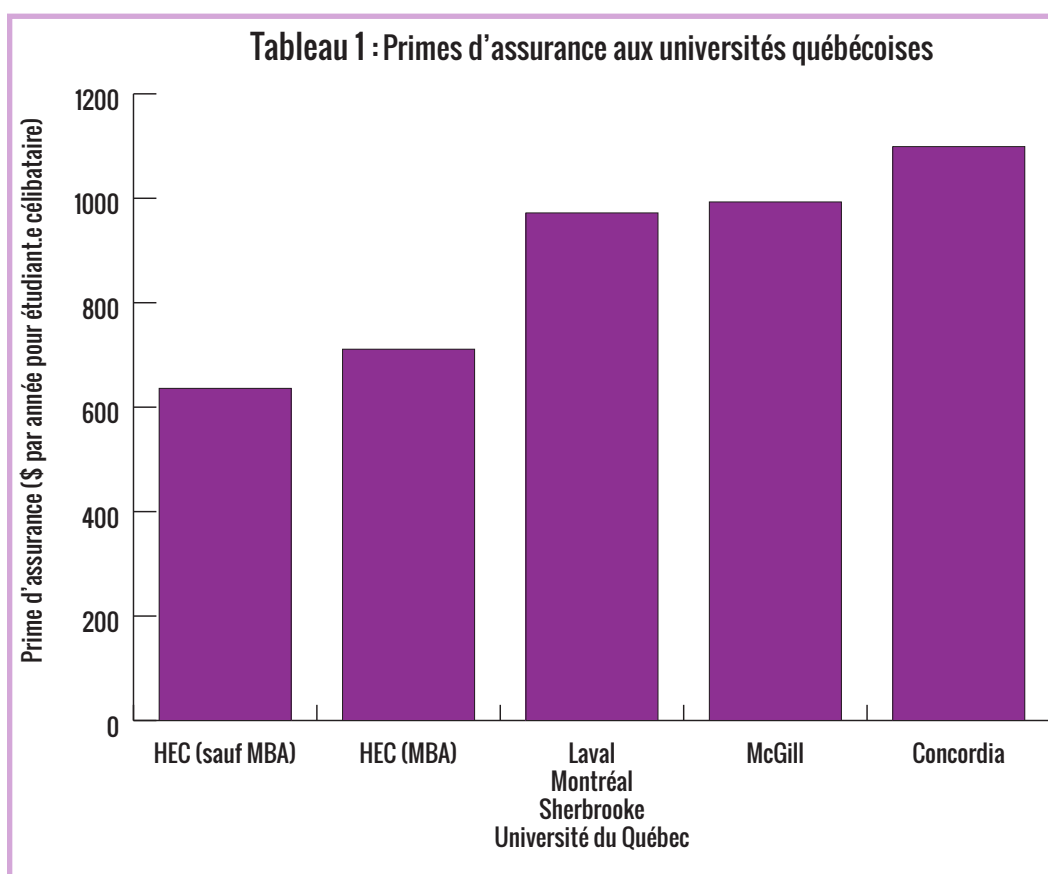
1.1 L'assurance maladie pour les étudiants et étudiantes internationaux au Québec

En vertu des règlements du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec ainsi que du Ministère de la Citoyenneté canadienne et de l'Immigration tous les étudiants internationaux inscrits dans une université québécoise doivent avoir une assurance maladie et hospitalisation qui soit valide au Québec et ce pour toute la durée de leur séjour au Québec. Les étudiants internationaux n'ont pas le droit d'adhérer au Régime d'Assurance Maladie du Québec (RAMQ) et doivent par la suite recourir à un système d'assurance privée. Par contre, les étudiants venant des pays suivants : Belgique, Danemark, Finlande, France, Grèce, Luxembourg, Norvège, Portugal, Roumanie et Suède, et qui ont des ententes de réciprocité en matière de sécurité sociale entre leurs pays et le Québec, peuvent adhérer au régime d'assurance public de la RAMQ (Site de la RAMQ, vérifié le 20 juin 2016). Selon ces ententes, les étudiants.es des pays cités ci-dessus peuvent être inscrits à la Régie de l'assurance maladie et par la suite utiliser la carte de la RAMQ alors que les étudiants des autres pays doivent recourir aux assurances privées. De plus, les étudiants internationaux n'ayant pas droit à la RAMQ, ne peuvent pas choisir leur assureur. Les établissements universitaires québécois imposent aux étudiants étrangers inscrits dans leurs établissements d'adhérer aux régimes d'assurances collectifs privés offerts par leurs universités. Les assurances privées personnelles auprès de compagnies d'assurance autre que la compagnie choisie par l'établissement universitaire, ne sont pas acceptées. Il faut souligner le fait que chacune des universités au Québec a des ententes différentes avec des compagnies d'assurances et que les tarifs à payer varient d'une université à une autre. Il n'existe pas un système d'assurance privée unique pour toutes les universités québécoises et pour tous et toutes les étudiants et étudi-

antes internationaux. À titre d'exemple, un.e étudiant.e étranger/étrangère célibataire inscrit à McGill pour l'année scolaire 2016-2017 paiera 993\$¹ pour une année complète alors qu'à Concordia le montant à payer est de 1099\$² sachant que les deux universités ont des ententes avec la même compagnie d'assurance qui est la Croix Bleue. L'Université Laval, l'Université de Montréal, l'Université de Sherbrooke et l'Université du Québec avec ses établissements affiliés (voir tableau 1) ont une entente avec Desjardins Assurances. Selon le bureau des étudiants internationaux de l'Université de Montréal, les tarifs à payer pour l'année 2016-2017 sont de 972\$ par année. Le régime d'assurance de Desjardins offre une prime unique à tous les adhérents et adhérentes quel que soit l'établissement universitaire auquel ils/elles sont affiliés.es, contrairement au régime d'assurance de la Croix Bleue qui est différent entre Concordia et McGill. Desjardins Assurances a fixé

une prime à payer de 972\$³ par année pour l'année académique 2016/2017 pour un étudiant ou une étudiante célibataire. En lisant la police d'assurance du Régime collective de Desjardins (police Q178), on remarque que la couverture médicale n'est pas du tout complète et ne constitue pas une bonne garantie de base étant donné qu'elle inclue plusieurs limitations telles qu'un maximum de séjour de 30

jours par année à l'hôpital ou des frais pour la dialyse rénale pour un maximum de 10 000\$ et une vingtaine d'exclusions telles que les prothèses auditives ou l'examen annuel médical. Sur la page consacrée à



1 La liste détaillée des tarifs d'assurance privée des étudiants étrangers pour les étudiants de McGill pour 2016/2017: <https://www.mcgill.ca/internationalstudents/health/rates/rates-2016-2017>

2 La liste détaillée des tarifs d'assurance privée des étudiants étrangers pour les étudiants de Concordia pour 2016/2017: <http://www.concordia.ca/students/international/health-insurance.html>

3 La liste détaillée des tarifs d'assurance privée des étudiants étrangers pour les étudiants de l'Université de Montréal pour 2016/2017: http://www.bei.umontreal.ca/bei/ass_couverture.htm

la couverture médicale des étudiants.es étrangers/étrangères de l'UQAM, les consignes sont très claires en termes des situations qui peuvent restreindre la couverture médicale comme par exemple des maladies préexistantes, des grossesses ou l'interruption du séjour au Québec (UQAM, formalités administratives des étudiants étrangers, page visitée le 20 juin 2016) afin de porter attention à toute exception qui pourrait affecter la couverture médicale des étudiants.es étrangers/étrangères.

En termes de la valeur des primes d'assurance, l'assurance privée de la Financière Sun Life qui est offerte aux étudiants et étudiantes internationaux de HEC Montréal est la moins dispendieuse. La prime à payer par étudiant/étudiante est de 636\$ par année pour les étudiants et étudiantes de tous les programmes sauf pour le MBA, elle est de 711\$ par année pour le programme MBA.⁴

Il faut signaler que le régime d'assurance privée offert par les différentes compagnies d'assurance citées ci-dessus ne couvre pas les soins des dents et des yeux. Les étudiants internationaux peuvent opter, tout comme leurs collègues locaux à

adhérer à l'assurance complémentaire offerte par l'Alliance pour la Santé Étudiante au Québec (ASEQ). Par contre, selon l'ASEQ⁵ les étudiants.es internationaux sont uniquement éligibles à la portion dentaire de l'assurance complémentaire du Régime collectif de soins de santé et dentaires étant donné qu'ils ne détiennent pas la carte d'assurance maladie provinciale (RAMQ).

Tableau 2 : Établissements universitaires participants au régime d'assurance collectif pour les étudiant.e.s internationaux de Desjardins Assurances

- Université Laval
- Université de Montréal
 - École Polytechnique
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec
 - Université du Québec à Montréal
 - Université du Québec à Trois-Rivières
 - Université du Québec à Chicoutimi
 - Université du Québec à Rimouski
 - Université du Québec en Outaouais
 - Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
 - Institut national de la recherche scientifique
 - École nationale d'administration publique
 - École de technologie supérieure
 - Télé-université

Source : Site web de l'UQAM, couverture médicale pour les étudiant.e.s internationaux, page visitée le 22 juin 2016 http://vie-etudiante.uqam.ca/medias/fichiers/vous-etes_etudiant-etranger/Q178_fr_br_2013.pdf

⁴ Assurance obligatoire de HEC Montréal offerte par la Financière Sun Life http://www.hec.ca/etudiant_etranger/regulier/preparer_depart/assurance_maladie/etudiant_etranger_regulier_assurance_sunlife.html#59761

⁵ Alliance pour la santé étudiante au Québec, www.santeetudiante.com

En résumé, il existe trois compagnies d'assurance qui gèrent l'assurance maladie des étudiants internationaux au Québec : la Croix Bleue pour Concordia et McGill, la Financière Sun Life pour HEC Montréal et Desjardins Assurances pour l'Université Laval, l'Université de Montréal, l'Université de Sherbrooke et l'Université du Québec et les établissements affiliés. Nous avons remarqué que bien que les compagnies d'assurance sont les mêmes pour la majorité des établissements universitaires québécois, les contrats négociés ne sont pas pareils et diffèrent d'une université à une autre en termes de prime d'assurance et de police d'assurance. Il n'y a aucune entente collective

Notre étude prend plus d'importance lorsqu'on s'attarde sur le cas d'Awa Cheikh Diop, une étudiante inscrite à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et qui s'est retrouvée avec une facture de 100,000\$ en raison d'un accouchement prématuré que la compagnie d'assurance Desjardins Assurances a refusé de payer car c'est un cas « l'état de santé préexistant » et qu'elle est tombée enceinte alors qu'elle était au Sénégal en visite de son mari (Radio-Canada, 2016). Desjardins considère qu'elle n'était pas assurée pendant la période de son voyage à l'extérieur du Québec alors que l'étudiante avait payé sa prime d'assurance pour tous les 12 mois de l'année académique. On a essayé de contacter Madame Diop via l'UQAC, son association étudiante et ses coordonnées personnelles pour faire un suivi de son cas mais malheureusement on n'a reçu aucune réponse à ce sujet. Ce cas, comme bien d'autres, explique la vulnérabilité dans laquelle se trouvent les étudiants et étudiantes internationaux au Québec en raison d'une mauvaise protection médicale et de compagnies d'assurances qui essaient de trouver des lacunes de la police d'assurance afin d'échapper à leur devoir de protéger la santé des étudiants et étudiantes internationaux contre des imprévus médicaux pareils.

1.2 Analyse existante sur le système d'assurance maladie des étudiants et étudiantes internationaux au Québec

Il existe très peu de revues de littérature et d'analyses au sujet de l'assurance maladie des étudiants et étudiantes internationaux au Québec. On remarque que ce dossier n'a pas été un sujet de débat, ni pour les associations étudiantes ni pour les universités elles-mêmes, bien que le nombre d'étudiants et d'étudiantes internationaux continue de croître à chaque année. Selon le Bureau canadien de l'éducation internationale, le Canada se classe au 7^e rang des destinations les plus populaires auprès des étudiants et étudiantes internationaux avec 86 % qui choisissent d'étudier en Ontario, en Colombie-Britannique et au Québec. Le Québec se classe au 3^e rang des provinces canadiennes qui attirent le plus d'étudiants et étudi-

antes internationaux. En 2014, on compte 47 521 d'étudiants et étudiantes internationaux qui ont choisi de venir étudier au Québec. Ce chiffre représente 14.2 % du total des étudiants et étudiantes internationaux qui étudient au Canada.

Selon le Bureau de coopération universitaire, McGill est l'université québécoise qui attire le plus d'étudiants et d'étudiantes internationaux avec plus de 9,200 étudiants et étudiantes internationaux selon les chiffres d'automne 2015, en deuxième rang viennent l'Université Concordia et l'Université de Montréal avec des chiffres de 5,900 et 5,600 étudiants.es respectivement et en troisième rang c'est l'université Laval et l'UQAM qui accueillent respectivement plus de 3,800 et 3,500 étudiants et étudiantes internationaux.

Selon une étude réalisée par l'Association des étudiants de Polytechnique en 2013, les étudiants et étudiantes internationaux se sont prononcés.es sur plusieurs problématiques auxquelles ils font face. Le rapport décrit certaines mauvaises conduites de la part de l'assureur Desjardins qui refuse certaines réclamations de remboursements de frais médicaux. Ce rapport décrit aussi les grands délais dans les remboursements des frais déjà payés par l'étudiant ou l'étudiante étant donné que ceux-ci/celles-ci doivent payer à l'avance pour les services et soins de santé reçus et qui doivent attendre pour être remboursés.es ultérieurement par la compagnie d'assurance. Les étudiants et étudiantes de polytechnique ont montré dans ce rapport que ce système ne leur convient pas étant donné qu'ils/elles n'ont pas les moyens financiers de se permettre de longues attentes pour les remboursements. Ils/elles sont souvent déçus par des refus de leurs réclamations et des charges financières imprévisibles. Le rapport décrit aussi certains cas « d'harcèlement psychologique » envers certains.es étudiants.es ainsi qu'un grand manque d'intérêt de l'assureur envers la santé des étudiants et étudiantes internationaux. L'étude mentionne aussi le fait que la police d'assurance offerte « ne répond pas forcément bien aux besoins des étudiants étrangers » et que certains services offerts ne sont pas utiles (www.aep.polymtl.ca, 2013).

Cette étude prouve que l'assurance maladie offerte par Desjardins pour les étudiants.es étrangers/étrangères de Polytechnique ne satisfait pas les attentes des étudiants.es et ne fournit pas une bonne protection de la santé des étudiants et étudiantes. Bien que les frais d'assurance payés soient assez dispendieux, l'assurance offerte ne satisfait pas dans plusieurs cas les attentes des étudiants.es car plusieurs services en demande ne sont pas pris en charge par la police d'assurance.

Un autre rapport établi en 2006 par la firme CROP, Recherche marketing Sondages d'opinion décrit brièvement l'opinion des étudiants.es internationaux vis-à-vis du système d'assurance maladie qui leur est offert. L'enquête établie auprès des étudiants et étudiantes internationaux de Montréal, montre que 82%

de l'échantillon choisi confirme avoir eu des difficultés dans les aspects administratifs (incluant l'assurance-maladie) (CRÉ de Montréal, 2006). Par contre, le rapport ne décrit pas en détails les types de difficultés auxquelles les étudiants et étudiantes internationaux font face. Le rapport sur l'enquête recommande un meilleur « accès à l'information et à la réglementation des procédures administratives » par les établissements d'enseignement et les instances gouvernementales.

La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) a présenté en 2011 un mémoire sur l'importance des étudiants internationaux au Québec dans le cadre des consultations sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015. Le mémoire traite du sujet des frais de scolarité du Québec pour les étudiants internationaux mais aussi aborde la problématique des coûts élevés de l'assurance maladie qui est imposée aux étudiants et étudiantes internationaux, mais aussi des augmentations imprévisibles des coûts de certains services qui ne sont pas utilisés par les étudiants.es dans la majorité des cas. La FEUQ, dans son mémoire, s'adresse au gouvernement pour prendre des démarches à ce sujet et de diminuer le coût financier des polices d'assurance privées auxquelles souscrivent les étudiants internationaux.

En 2009, le Mouvement des Associations Générales Étudiantes de l'Université du Québec à Chicoutimi (MAGE-UQAC) a rédigé un rapport de recherche sur l'évaluation des services de support offerts par l'UQAC aux étudiants internationaux en matière de recrutement, d'accueil et d'intégration qui décrit les enjeux des étudiants.es internationaux lors de leur recrutement et en matière d'accueil, d'installation et d'intégration. Le rapport montre qu'en ce qui concerne l'aide à la souscription d'assurance maladie et hospitalisation, il y a 51,1% des étudiants qui étaient satisfaits ou très satisfaits de ce service contre 31,7% qui étaient peu satisfaits ou pas du tout. Le rapport par contre ne décrit pas les raisons pour lesquelles les étudiants ont montré leurs insatisfactions en ce qui concerne l'assurance maladie. Le questionnaire proposé a abordé très rapidement la question de l'assurance maladie des étudiants étrangers et n'a pas donné la chance aux étudiants d'approfondir les raisons pour lesquelles le service n'a pas répondu à leurs attentes.

Le problème d'assurance maladie ne concerne pas seulement les étudiants.es provenant de pays étrangers, mais touche aussi les étudiants canadiens venant d'autres provinces canadiennes qui ont choisi d'étudier au Québec. L'article intitulé « Défis administratifs des étudiants canadiens » publié le 2 octobre 2012, dans Quartier Libre, le journal indépendant des étudiants de l'Université de Montréal, aborde l'enjeu de la couverture médicale des étudiants canadiens résidant au Québec. Les étudiants canadiens qui ont choisi d'étudier au Québec n'ont pas le droit d'adhérer à la Régie de l'assurance maladie du Québec. Kyle Krawchuk, un étudiant originaire de la Colombie-Britannique mentionne qu'il « [a] dû avancer 600 \$ et,

par la suite, remplir un formulaire de réclamation de l'assurance maladie de la Colombie-Britannique à l'intention des personnes voyageant à l'étranger ! ».

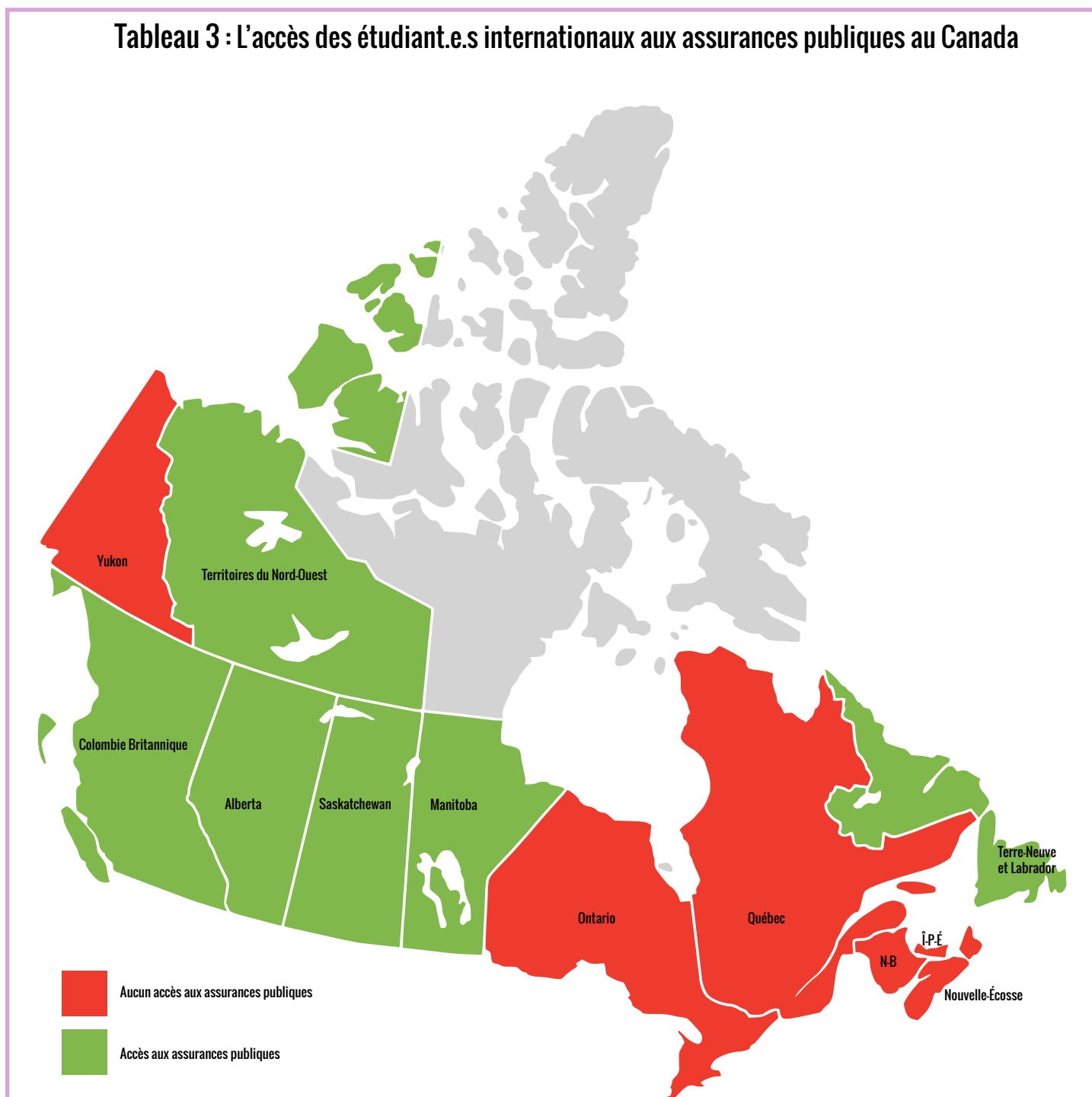
Au-delà de l'assurance maladie, les étudiants.es internationaux sont, en général, dans une situation vulnérable pour diverses raisons. Cette vulnérabilité provient de défis financiers, administratifs, linguistiques, etc., auxquels ils/elles doivent faire face. La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ) a déposé en 2010 un mémoire au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) qui discute de « l'accès à l'éducation et l'accès à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion ». L'objectif de ce mémoire était de mettre de la lumière sur les principaux défis auxquels font face les étudiants.es internationaux. Le mémoire ne décrit pas spécifiquement le problème de la couverture médicale mais se penche plus sur d'autres problèmes qui sont d'une façon ou d'une autre liés indirectement à l'assurance médicale, surtout en ce qui concerne la vulnérabilité financière. Un des principaux défis sur lequel s'attarde le mémoire est le manque de ressources financières. La plupart des étudiants.es internationaux se trouvent dans des difficultés financières en raison des frais de scolarité élevés qu'ils/elles doivent payer mais aussi des frais d'immigration (permis d'étude, visa d'entrée, CAQ, etc.). Dans la plupart des cas, ils/elles n'ont pas accès à des bourses d'étude qui sont généralement réservées aux étudiants canadiens. En conséquence, le système d'assurance maladie qui est assez dispendieux et qui impose aux étudiants de payer à l'avance les frais médicaux, sachant qu'ils/elles seront remboursés ultérieurement par l'assureur, les met dans une situation financière encore plus vulnérable.

1.3 L'assurance maladie pour les étudiants et étudiantes internationaux dans les autres provinces canadiennes

Étant donné que chaque province canadienne a son propre système provincial de santé, les étudiants.es internationaux doivent subir les règles provinciales en ce qui concerne le système de santé. Plusieurs provinces et territoires canadiens, comme le Québec, n'acceptent pas de faire adhérer les étudiants.es internationaux à leurs régimes locaux d'assurance maladie.

En vérifiant les régimes d'assurance maladie de chacune des provinces, on remarque que le Québec n'est pas la seule province canadienne à ne pas laisser les étudiants.es internationaux adhérer à son régime d'assurance maladie provincial. Ceci est le cas des provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, de l'Île-du-Prince-Édouard mais aussi du territoire du Yukon. Par contre, l'Alberta, la Colombie Britannique, le Manitoba, la Terre-Neuve-et-Labrador, la Saskatchewan et les Territoires du Nord-Ouest per-

Tableau 3 : L'accès des étudiant.e.s internationaux aux assurances publiques au Canada



mettent aux étudiants internationaux d'adhérer à leurs régimes d'assurances maladie provinciaux.

Bien que les étudiants.es internationaux en Ontario n'ont pas le droit d'être inscrits au Régime d'assurance provincial, ils/elles sont obligés.es d'adhérer au Régime d'assurance maladie universitaire (RAMU) qui « est obligatoire pour tous les non-résidents internationaux qui étudient ou travaillent dans une université participante ou dans un collège affilié de l'Ontario » (site de l'UHIP, page vérifiée le 24 juin 2016).

À travers le RAMU, tous les étudiants.es internationaux inscrits à des établissements universitaires de l'Ontario sont soumis au même régime d'assurance privé offert par la Financière Sun Life, ce qui rend le système plus uniforme et accessible pour tous les étudiants et étudiantes inscrits.es dans n'importe quelle institution universitaire en Ontario; d'où un meilleur contrôle du système de santé avec des règles plus centralisées et claires. L'Université du Nouveau-Brunswick exige une assurance maladie privée obligatoire à tous ces étudiants et étudiantes internationaux mais donne le droit de se désinscrire de cette assurance si l'étudiant.e présente la preuve d'avoir un autre type d'assurance maladie valide. La prime d'assurance privée annuelle pour l'étudiant ou l'étudiante est de 966\$ pour l'année académique 2016-2017. Les institutions académiques de la Nouvelle-Écosse exigent aussi une assurance obligatoire privée auprès de la Croix Bleue.

On note que les provinces qui acceptent de faire adhérer les étudiants.es internationaux à leurs régimes d'assurance maladie provincial, exigent des frais mensuels à payer. À titre d'exemple, toute personne résidente de la Colombie Britannique doit adhérer au régime provincial de santé (Medical Services Plan of B.C (MSP)) incluant les étudiants.es internationaux. Les frais mensuels à payer varient selon le revenu annuel et le nombre de personnes par famille. En ce qui concerne l'Alberta, le régime provincial de santé permet aux étudiants et étudiantes internationaux qui ont un permis d'étude valide et qui vont résider en Alberta pour au moins un an d'adhérer à leur régime d'assurance maladie provincial. Les étudiants et étudiantes qui ont un permis d'étude de moins d'un an mais qui planifient de rester en Alberta pour une période d'un an ont aussi le droit d'adhérer au régime provincial. Ceci est aussi le cas du Manitoba qui donne le droit aux étudiants et étudiantes internationaux d'adhérer au régime médical provincial du Manitoba et ceci à partir du 1er avril 2012. Les étudiants et étudiantes internationaux doivent avoir un permis d'étude valide pour au moins 6 mois pour être éligible au régime d'assurance provincial. La province du Saskatchewan ne met aucune exigence en ce qui concerne la durée du permis d'étude et donne accès à tous les étudiants et étudiantes qui ont un permis d'étude à temps plein valide et une adresse de résidence au Saskatchewan à adhérer au régime provincial d'assurance maladie sans payer aucun frais. Les membres de famille sont aussi éligibles au régime provincial d'assurance maladie s'ils/elles ont des documents d'immigration leur permettant de résider au Saskatchewan ainsi qu'une preuve de résidence valide.

1.4 L'assurance maladie pour les étudiants et étudiantes internationaux au niveau international

L'assurance pour les étudiants et étudiantes internationaux varie d'un pays à un autre dépendamment des lois et des réglementations propres à chaque pays. Dans le cas de l'Angleterre, le pays de Galles et l'Irlande du nord, tout.e étudiant.e international.e inscrit.e à un programme d'étude qui a une durée de six mois ou plus peut adhérer au « National Health Service (NHS) » qui est le système de la santé publique du Royaume-Uni. Les étudiants.es internationaux sont considérés.es dans ce cas comme des résidents du Royaume-Uni. Pour les programmes d'étude inférieurs à six mois, seuls les étudiants.es qui ont obtenu un financement du gouvernement peuvent adhérer au système de la santé publique. Pour les étudiants.es internationaux qui ne sont pas éligibles à aucun des cas cités ci-dessous, ils/elles peuvent avoir accès gratuitement aux services d'urgence dans les hôpitaux ou par un médecin dans le cas d'une urgence médicale qui ne peut pas attendre jusqu'au moment où l'étudiant rentre dans son pays pour être traité (UKCISA, page vérifiée le 28 juin 2016). À partir du 6 mai 2015, le Royaume-Uni a commencé à exiger un supplément de frais de santé de 150 Livres Sterling par année d'étude pour les étudiants.es non-européens.nes Le gouvernement veut que les étudiants.es internationaux contribuent financièrement aux coûts des soins de santé. Selon le gouvernement britannique, ce supplément de frais de santé ne constitue que 1% du total des coûts pour un diplôme d'étude de trois ans (Site officiel du gouvernement du Royaume-Uni, page vérifiée le 28 juin 2016).⁶

Dans le cas de la France, l'affiliation des étudiants.es internationaux à l'assurance maladie appelée aussi « sécurité sociale » est obligatoire. L'étudiant.e international.e a accès à une sécurité sociale étudiante offerte pour une cotisation annuelle de 213 Euros, selon les données pour l'année académique 2014-2015 (site web : www.assistance-étudiants.com, page visitée le 2 juillet 2016). Ce système d'assurance maladie traite les étudiants.es internationaux exactement comme leurs homologues français et ceci en cas de maladie ou de maternité pendant toute la durée de l'année académique. Ce système d'assurance maladie s'applique pour les étudiants.es européens.nes ainsi que les étudiants.es non-européens.nes. De plus, il existe un système qui s'appelle Aide Médicale d'État (AME) qui est destiné aux étudiants.es internationaux qui ne possèdent pas un titre de séjour (site web : www.cmu.fr vérifié le 2 juillet 2016). Pour être éligible à l'AME, il faut être sans aucun titre de séjour, avoir résidé en France pour une période ininterrompue minimale de trois mois et être à faible revenu. Ce système d'assurance santé en France protège donc tout étudiant.e étranger/étrangère quelle que soit sa situation. Ces systèmes donnent donc à tous les étudiants et étudiantes indépendamment de leur nationalité ou leur statut dans le pays le droit à une couverture médicale

⁶ <https://www.gov.uk/government/news/uk-introduces-health-surcharge>

qui peut les protéger en cas de maladie ou d'urgence.

En ce qui concerne les pays nordiques, et plus précisément dans le cas de la Norvège, les étudiants internationaux non-européens ont le droit d'adhérer à l'assurance maladie nationale seulement dans le cas d'un programme d'étude qui est d'une année ou plus (site web : www.nav.no, page vérifiée le 3 juillet 2016). Les étudiants internationaux du premier cycle et du deuxième cycle en Finlande ont droit à adhérer au programme national du service d'assurance pour les étudiants (F.S.H.S) s'ils/elles sont membres d'un syndicat étudiant et ont payé les frais d'adhésion au syndicat. Des frais supplémentaires d'assurance sont exigés des étudiants internationaux. L'accès à l'assurance maladie ne prend pas fin avec la fin des études si l'étudiant.e est encore membre du syndicat étudiant (site web : www.yths.fi, page vérifiée le 6 juillet 2016). En Suède, les étudiants internationaux qui ont obtenu une résidence d'un an ou plus ont le droit d'avoir une carte d'identité suédoise et par la suite peuvent payer les mêmes frais médicaux que les citoyens suédois paient en contrepartie du service médical qui leur est offert (site web : www.kth.se, page vérifiée le 15 juillet 2016).

Le système d'assurance maladie pour les étudiants internationaux en Australie est similaire à celui du Québec. En d'autres termes, les étudiants internationaux n'ont pas accès au système de la santé publique et doivent s'acheter une police d'assurance privée. Par contre, le gouvernement australien a des ententes avec quelques compagnies d'assurance qui ont été approuvées par le gouvernement pour leurs services fiables.

On remarque qu'au niveau international, l'assurance maladie pour les étudiants internationaux est plus accessible et qu'elle permet aux étudiants internationaux, dans la majorité des cas, de faire partie du système de la santé publique, donc d'avoir un système de santé plus uniforme et accessible pour tous les étudiants. Et dans le cas où ce n'est pas possible d'adhérer au système de la santé publique, il existe, dans la majorité des cas, un système d'assurance maladie bien régularisé pour les étudiants internationaux et qui est conforme à des règles précises et claires permettant une meilleure protection pour tout étudiant et étudiante étranger/étrangère. On remarque aussi qu'avec une contribution supplémentaire de la part des étudiants internationaux, ils/elles se trouvent dans une situation similaire de leurs homologues nationaux et peuvent avoir un meilleur accès à un système d'assurance maladie plus juste et égalitaire.

Chapitre 2 : Méthodologie et résultats

2.1 Méthodologie et hypothèse

L'objectif de cette étude est d'avoir une meilleure compréhension des difficultés auxquelles font face les étudiants.es internationaux au Québec pour tout ce qui est relatif à l'assurance maladie afin de faire des recommandations qui peuvent améliorer la situation des étudiants.es internationaux en ce qui concerne la couverture médicale. En préparant la revue de littérature, on a remarqué qu'il y a très peu d'études qui ont été faites à ce sujet et plus spécifiquement sur l'impact de l'assurance privée sur la vie des étudiants.es internationaux, d'où la nécessité de cette étude.

En faisant une comparaison avec les autres provinces canadiennes et quelques autres pays, on arrive à l'hypothèse que l'assurance maladie offerte aux étudiants.es internationaux au Québec nécessiterait des changements afin d'offrir une meilleure protection aux étudiants.es internationaux. On va tenter d'enquêter sur cette hypothèse de plus près en interrogeant les groupes concernés par ce système d'assurance maladie qui sont des étudiants.es internationaux ayant utilisé le système de santé au Québec, des étudiants.es internationaux ayant fait face à des problèmes avec le système d'assurance maladie, des représentants universitaires responsables du dossier d'assurance maladie pour les étudiants.es internationaux et, s'il y a lieu, des personnes qui militent pour l'amélioration du système d'assurance maladie au Québec pour les étudiants.es internationaux.

On fera des entrevues et des collectes de données sur le terrain avec des personnes de chaque groupe cité ci-dessus afin d'avoir une meilleure compréhension des réalités sur le terrain, et de pouvoir bien argumenter notre hypothèse, par la suite il faudra faire des recommandations précises. Afin de faciliter la collecte de données, on a établi deux questionnaires : le premier s'adressant aux étudiants et étudiantes universitaires et le deuxième s'adresse aux responsables universitaires qui s'occupent du dossier d'assurance maladie pour les étudiants et étudiantes internationaux. Des copies de ces questionnaires se trouvent aux annexes 1 et 2 de ce rapport.

2.2 Résultats

Suite à une collecte de données qualitatives sur le terrain, nous avons pu être en contact avec des étudiants et étudiantes internationaux inscrits dans différentes universités québécoises. Nous avons utilisé plusieurs méthodologies afin de pouvoir être en contact avec ces étudiants et étudiantes. Les associations étudiantes nous ont aidés à diffuser l'information et à nous mettre en contact avec des étudiants et étudiantes qui acceptent de participer à notre étude. Nous avons réussi à collecter de l'information auprès de 52 étudiants et étudiantes internationaux qui étudient présentement au Québec et qui sont inscrits.es aux premier, deuxième et troisième cycles d'études. Nous avons pu collecter les données qualitatives en utilisant un questionnaire qui vise à mesurer la satisfaction des étudiants et étudiantes vis-à-vis de l'assurance maladie qui leur est fournie mais aussi de savoir s'ils/elles sont familiers et familières avec toutes les exigences et les droits auxquels ils/elles ont accès ou en d'autres termes une bonne compréhension de leur couverture médicale au Québec. Une copie de ce questionnaire se trouve à l'annexe 1 de ce document. Afin de maximiser le nombre de répondants, nous avons utilisé plusieurs méthodes : les entrevues en personne, les entrevues téléphoniques et le questionnaire en ligne. Certainement les entrevues en personne et les entrevues téléphoniques sont les méthodes les plus efficaces car elles ont permis une meilleure collecte d'informations et de détails et ont ouvert la porte à d'autres questions. Par contre, la collecte de données via le questionnaire en ligne a été la plus facile étant donné la difficulté de trouver des participants et participantes qui veulent donner de leur temps à l'étude et le fait que la plupart des étudiants trouvent qu'une réponse via un questionnaire en ligne est plus rapide puisqu'il convient à leurs horaires assez chargés. Les associations étudiantes ont facilité le processus et ont aidé à la diffusion de l'information, surtout celles de l'université de Concordia et de McGill. Des données ont aussi été collectées auprès des responsables du dossier d'assurance maladie pour les étudiants et étudiantes internationaux afin de récolter leurs opinions sur le système d'assurance maladie actuel et de savoir s'ils/elles sont au courant des réalités vécues par les étudiants et étudiantes internationaux.

En premier lieu, nous allons nous concentrer sur les résultats de la collecte des données auprès des étudiants et étudiantes internationaux en décrivant en détails les résultats de la recherche. Nous avons remarqué que la plupart des étudiants et étudiantes internationaux qui ont participé à l'étude avaient rencontré des difficultés en utilisant leur carte d'assurance privée. Dans la partie suivante, nous allons tenter de décrire en détails toutes les informations partagées ainsi que les difficultés rencontrées.

Nous avons pu collecter des données auprès de 52 étudiants et étudiantes internationaux avec les affiliations universitaires suivantes : 35 étudiants.es de l'Université Concordia, 8 de l'Université McGill, 2 de l'Université Laval, 1 de l'Université de Québec à Rimouski, 1 de l'École de technologie supérieure et 5 qui se sont abstenus.es de nommer leurs affiliations universitaires. Bien qu'on ait essayé de faire de la mobilisation dans toutes les universités québécoises et de contacter une centaine d'associations étudiantes partout au Québec, nous n'avons pas réussi à collecter des données de toutes les universités au Québec. Mais les résultats obtenus sont assez pertinents et constructifs permettant ainsi de tirer les conclusions et les recommandations à prendre en considération.

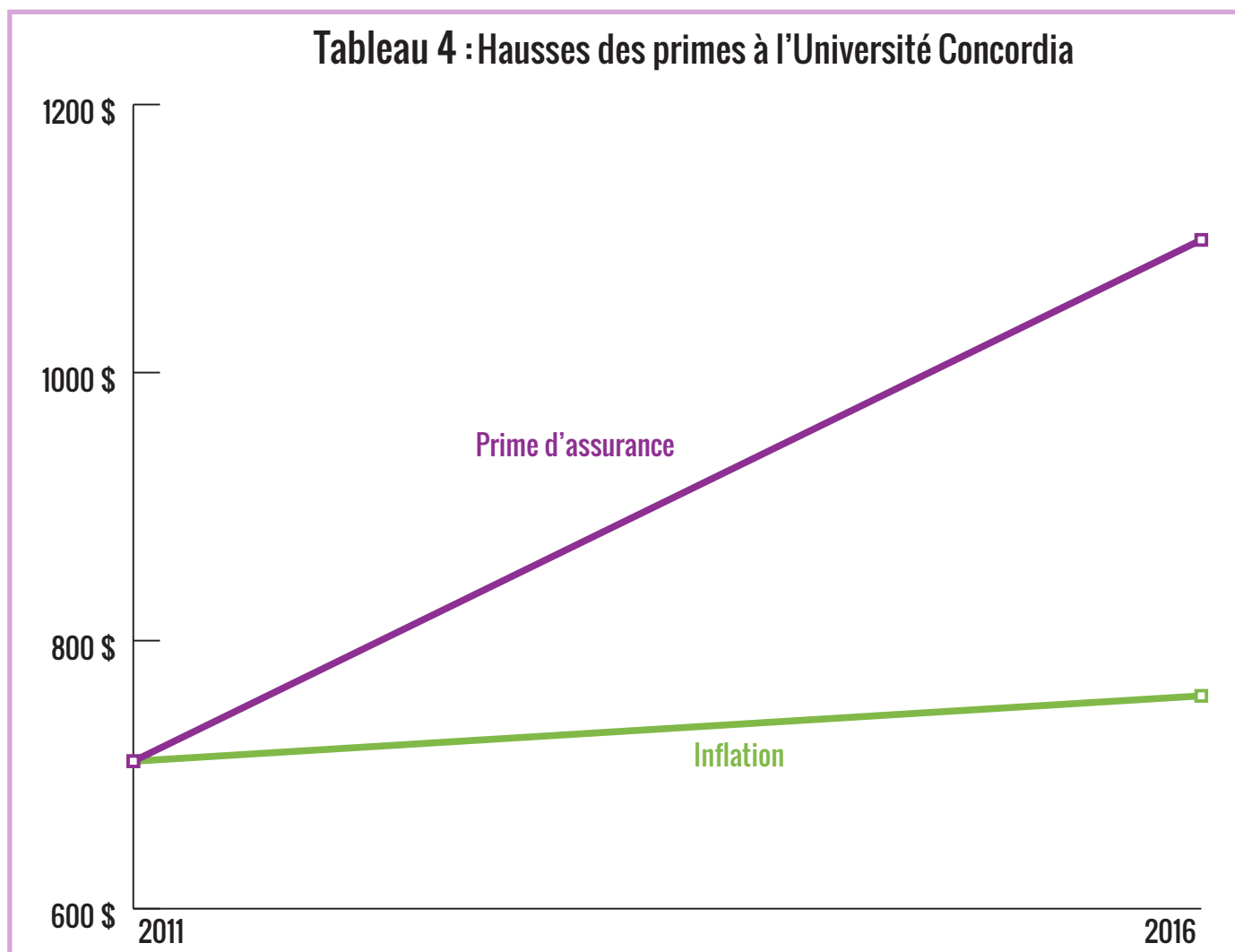
A Prime d'assurance maladie

Beaucoup d'étudiants et d'étudiantes ont voulu attirer l'attention sur les coûts qu'ils/elles doivent assumer pour adhérer à un régime d'assurance privée obligatoire. Les étudiants et étudiantes trouvent que les primes d'assurance sont élevées et ne cessent d'augmenter à chaque année sans pour autant offrir des améliorations dans les services. À titre d'exemple, les primes pour l'assurance maladie des étudiants internationaux offerte par la Croix Bleue à Concordia ont passé de 710\$ à 1099\$ pendant une période de cinq ans, d'où une augmentation de 55%. Les raisons de cette augmentation ne sont pas communiquées à l'avance aux étudiants mais leur sont imposées sans aucuns justificatifs et sans aucune amélioration dans les services offerts. De plus, des étudiants et étudiantes ont porté à notre attention que l'ajout d'un membre de la famille à leur contrat d'assurance est difficile et très dispendieux. L'assurance offerte aux familles des étudiants internationaux est dispendieuse et certains étudiants et étudiantes décident de ne pas assurer les membres de leurs familles car ils/elles ne peuvent pas payer les primes imposées par la compagnie d'assurance. D'autres décident de faire adhérer les membres de leur famille à un plan d'assurance avec une autre compagnie d'assurance alors qu'eux-mêmes sont obligés d'être assurés par la compagnie d'assurance choisie par leur université. Un étudiant de Concordia a déclaré qu'il paie 1099\$ pour son assurance privée, un montant qu'il trouve assez élevé. Lorsqu'il a ajouté son épouse à son assurance, il a dû payer 4000\$, un montant qu'il trouve totalement exorbitant et injustifié.

L'assurance des membres de la famille a été une thématique relevée à plusieurs reprises par des étudiants.es qui ont parlé de la difficulté rencontrée pour assurer des personnes en charge. Dans plusieurs cas, les frais de grossesse ne sont pas remboursés, dans d'autres cas, les frais de grossesse payés sont supérieurs aux frais normalement payés par les adhérents à la RAMQ.

En discutant des primes d'assurance à payer, certains étudiants et étudiantes ne font pas la dis-

inction entre l'université et la compagnie d'assurance mais les considèrent comme une seule entité étant donné que ce sont les universités qui signent et négocient les contrats avec les compagnies d'assurance et que les étudiants et étudiantes ne donnent pas leurs avis là-dessus, surtout qu'ils/elles jugent que le plan d'assurance auquel ils/elles sont obligés.es d'adhérer ne correspond pas à leurs attentes. Ils/elles se montrent critiques envers leur établissement universitaire qui accepte les augmentations de la prime d'assurance et ne joue pas le rôle de défenseur du droit des étudiants et étudiantes à la santé.



Par contre, certaines associations étudiantes savent qu'elles ont un rôle important à jouer dans ce sujet. En octobre 2014, l'Université McGill avait réduit de 101\$ la prime d'assurance individuelle pour les étudiants internationaux. Mais ceci était le résultat de trois années consécutives de pression de la part de l'Association étudiante des cycles supérieurs de l'Université McGill (AÉCSUM) qui avait vu la nécessité

d'avoir des demandes de propositions de la part de plusieurs compagnies d'assurances afin d'avoir la possibilité de faire un choix de la meilleure offre d'assurance. Suite à un appel d'offres, la Croix Bleue avait de nouveau été choisie sachant qu'elle prend en charge l'assurance maladie des étudiants étrangers à McGill depuis 20 années. L'objectif à long terme de l'AECSUM est de faire pression sur le gouvernement provincial afin de permettre aux étudiants internationaux de pouvoir adhérer à la RAMQ. Suite à une rencontre avec la personne en charge l'AECSUM du dossier des étudiants et étudiantes internationaux à McGill pour faire un suivi à ce sujet, on a été informé qu'il n'y a pas eu beaucoup d'avancement sur ce dossier et que l'AECSUM a réussi à négocier avec McGill pour qu'il y ait un.e représentant.e de l'association étudiante qui participerait l'année prochaine aux réunions de négociations qui auront lieu entre les représentants.es de McGill et les représentants.es de la compagnie d'assurance afin de porter la voix étudiante aux réunions. Le représentant de l'AECSUM mentionne que les étudiantes et étudiants internationaux portent leurs plaintes d'une façon individuelle et ne sont pas assez organisés.es pour présenter collectivement les difficultés auxquelles ils/elles font face au quotidien vis-à-vis de leur assurance maladie et mettre la pression sur l'administration de l'université pour apporter des changements radicaux à ce niveau.

B Compréhension de la police d'assurance

La plupart des étudiants et étudiantes qui ont participé à notre étude affirment qu'ils/elles ne connaissent pas bien leur plan d'assurance en ce qui concerne la couverture, les droits et les exigences. La plupart comprennent mieux leur couverture médicale après l'avoir utilisée et fait face à des difficultés alors que d'autres prennent la précaution et appellent avant l'utilisation de n'importe quel service de santé pour éviter les mauvaises surprises. Par contre, les situations d'urgence ne donnent pas toujours le privilège de s'informer à l'avance.

Les étudiants et étudiantes internationaux demandent d'avoir une meilleure explication sur le système de santé au Québec et sur l'assurance maladie qui leur est offerte avec des directives claires sur comment l'utiliser. Ils/elles pensent qu'une simple brochure qui leur est donnée à leur adhésion n'est pas suffisante pour comprendre la manière d'utiliser le système de santé au Québec surtout pour ceux et celles qui ne sont pas familiers et familières avec les assurances maladie en général. Ils/elles trouvent que c'est important d'avoir des séances d'informations qui peuvent familiariser les nouveaux étudiants à ce sujet. Les étudiants et étudiantes internationaux se trouvent perdus.es et seuls.es à essayer de comprendre un système d'assurance qui ne leur est pas familier, sachant qu'ils/elles sont dans un nouveau pays où plusieurs éléments leur sont nouveaux et ne savent pas comment gérer plusieurs éléments de leur vie dans un nouveau pays et surtout pas un trouble de santé qui peut être un grand obstacle pour un.e étudiant.e

international.e.

C Limitation de la couverture médicale et cas refusés

Les étudiants et étudiantes ressentent que leur santé est en danger car l'accès au système de santé est limité ils/elles ne peuvent pas souvent utiliser les services de santé à cause des limitations de la couverture médicale offerte par les compagnies d'assurance. Par exemple, Desjardins rembourse à l'étudiant.e un montant maximum de 10 000\$ pour les maladies préexistantes. Les étudiants et étudiantes à maladie chronique doivent chercher eux-mêmes des solutions si les coûts de leurs médicaments ou traitements dépassent le montant maximum fixé par la compagnie d'assurance. Ceci a été le cas d'une étudiante à l'École de Technologie Supérieure qui a une maladie chronique et doit prendre un médicament dont le coût est de 800\$ à toutes les deux semaines. Une fois le maximum de 10 000\$ a été dépassé, la compagnie d'assurance a arrêté de rembourser les frais relatifs à la maladie chronique et l'étudiante s'est trouvée dans une situation où sa vie est en danger. Après des recherches exhaustives, elle a pu recevoir de l'aide par une société qui appuie les personnes atteintes de cette maladie et qui a accepté de payer les frais relatifs à son traitement médical aux deux semaines.

Certains étudiants et étudiantes avaient des plaintes concernant les services couverts par la compagnie d'assurance et trouve que la couverture médicale n'est pas complète bien que la prime payée est assez dispendieuse et qu'ils/elles devraient avoir une meilleure couverture qui pourrait comprendre par exemple les services de physiothérapie, des soins des yeux et des dents. Ils/elles ne comprennent pas pourquoi ils/elles devraient payer pour une autre police d'assurance privée pour être couvert pour les services et les soins qu'ils/elles trouvent essentiels.

Les étudiants et étudiantes ne comprennent pas aussi pourquoi des services essentiels tel que la vaccination ne font pas partie du plan d'assurance. Un étudiant a eu un cas de varicelle et s'est dirigé vers une clinique pour recevoir les soins nécessaires. Le délai de traitement était très long sous le prétexte que la clinique n'avait pas le vaccin. L'étudiant a fini par payer le montant de 126\$ pour un service qui devait être offert par la compagnie d'assurance selon lui mais aussi qui doit être pris plus au sérieux puisqu'il s'agit d'une maladie contagieuse et qui peut se propager rapidement.

Parmi les cas refusés pour les étudiants et étudiantes internationaux on retrouve celui de la couverture des frais relatifs à une thérapie de remplacement d'hormones pour traiter un cas de trouble de l'identité du genre, une condition reconnue dans le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux

(DSM-V). La compagnie d'assurance explique son refus de couvrir ce cas car le plan d'assurance « couvre seulement les dépenses qui sont relatives à une maladie, une grossesse ou un accident. Les dépenses relatives à la transsexualité ne sont pas couverts ». Ce type de refus est un autre exemple qui montre la vulnérabilité et les limitations du service de santé offert. Certains étudiants décrivent le système comme incomplet et d'autres le trouvent discriminatoire.

D Frais payés à l'avance et frais non remboursés

Toutes les compagnies d'assurance avec lesquelles les universités québécoises font affaire en ce qui concerne le dossier de l'assurance maladie des étudiants et étudiantes internationaux exigent que l'étudiant ou l'étudiante paie à l'avance pour les frais médicaux. Ceci est une des préoccupations majeures des étudiants et étudiantes internationaux vus leur situation financière précaire.

Les étudiants et étudiantes internationaux se trouvent sous une pression psychologique et financière lorsqu'ils sont dans une situation critique et doivent absolument recourir à l'assistance médicale et se trouvent obligés à payer des frais qui dépassent leurs capacités financières afin de subvenir à des soins médicaux de base étant donné que la compagnie d'assurance n'assume pas tous types d'intervention médicale et surtout ne paie pas directement au médecin ou à l'hôpital.

À plusieurs reprises, des étudiants et des étudiantes à qui on a demandé de passer des tests de santé ou d'aller consulter des médecins spécialistes pour des cas de santé plus délicats, refusent de le faire par peur de tomber en dettes à cause des frais supplémentaires à payer et de se trouver par la suite obligé.e.s à négliger leur santé ce qui peut les mettre plus tard dans une situation plus grave. Certains étudiants doivent passer des examens de santé et évitent de le faire car ils/elles n'ont pas les moyens financiers de payer à l'avance les frais exigés ou bien de peur de ne pas être remboursé par la compagnie d'assurance. À un étudiant international il a été recommandé, par plusieurs médecins, d'aller faire une endoscopie pour pouvoir diagnostiquer sa maladie et mettre fin à ses douleurs. Après avoir pris contact avec la compagnie d'assurance, il a été informé qu'il pourra être remboursé seulement 200\$ des 900\$ à payer, ce qui ne représente même pas 22% des coûts. L'étudiant, n'ayant pas les moyens, a décidé de ne pas faire l'endoscopie et il souffre d'une douleur chronique pour laquelle il ne peut pas être diagnostiqué.

De plus, quelques étudiants et étudiantes avaient des plaintes en ce qui concerne des frais médicaux qui avaient été payés mais qui ont été refusé d'être remboursée par la compagnie d'assurance. Les étudi-

ants et étudiantes n'ont pas une compréhension claire des frais qui sont remboursables par la compagnie d'assurance et se trouvent dans des situations où ils/elles ne sont pas remboursés.es ou sont partiellement remboursés.es. Ceci nous amène aussi à la limitation des polices d'assurance offerte aux étudiants et étudiantes internationaux, tel que discuté ci-dessus et le fait que certains services ne soient pas couverts ou sont partiellement couverts incluant des services médicaux de base.

Tel que mentionné par les étudiants et les étudiantes, plusieurs services ne sont pas couverts par les compagnies d'assurances comme les frais d'ambulance, les frais de grossesse de la conjointe, certains médicaments et certains traitements pour des allergies, et bien d'autres.

Un étudiant mentionne le cas de sa femme qui, avant son premier rendez-vous pour un suivi de grossesse à l'hôpital, devait payer un dépôt de 3,700\$ pour les frais du suivi de la grossesse et de l'hospitalisation. Après l'accouchement, la compagnie d'assurance rembourse une somme partielle de ce qui a été payé sous le prétexte que le montant payé dépasse le montant maximal acceptable. L'étudiant dit avoir fait face à certaines injustices car le médecin a pris des frais de 2,500\$ pour lui-même car le dépôt avait été déjà payé et que les frais à payer ne sont jamais fixes et dépendent de la situation de chaque patient. L'étudiant s'est donc retrouvé dans une situation précaire où l'assureur n'a pas voulu assumer la totalité des frais payés et l'hôpital a profité de la situation pour faire des gains financiers supplémentaires. Ce qui amène à une autre thématique qui est celle de transparence des coûts des services médicaux offerts et l'accès à ces services.

Ce même étudiant avoue ne pas comprendre pourquoi un enfant né au Québec dont le parent est un étudiant étranger n'est pas traité de la même manière que tous les autres enfants nés au Québec et que cet enfant n'a pas accès à des services de base en matière de santé.

E Transparence des coûts pour les services médicaux offerts

Les étudiants et étudiantes internationaux qui ont participé à notre étude ont questionné la raison pour laquelle il n'y a pas de transparence dans les frais médicaux à déboursier. Ils/elles se demandaient pourquoi les coûts ne sont pas fixes pour chaque service médical reçu. Apparemment, les cliniques et les hôpitaux profitent de ce manque de transparence dans les frais à payer et fixent des frais gonflés et aléatoires tout en assumant que c'est la compagnie d'assurance privée qui remboursera les coûts et non les étudiants et les étudiantes.

Selon un étudiant à McGill, la Croix Bleue n'a pas une liste des frais à payer pour chaque type de service médical offert et des montants remboursables pour chaque service utilisé. La compagnie d'assurance affirme que les coûts dépendent du tableau de frais établi par la RAMQ. D'ailleurs, ce tableau n'est pas accessible au public, et met les étudiants dans le doute en ce qui concerne les frais exigés, ils se demandent si les coûts sont fixes ou aléatoires dépendamment de la clinique ou de l'hôpital qui offre le service médical.

Les étudiants et étudiantes qui ont participé à l'étude considèrent que c'est injuste et même éthiquement illégal que les médecins et les hôpitaux exigent des frais trop élevés des étudiants internationaux et ils insistent que les prix doivent être uniques pour tous les patients.

L'étudiant ou l'étudiante se trouve coincé.e entre un assureur qui a beaucoup de restrictions dans les services médicaux qui peuvent être remboursés en totalité et entre des cliniques et centres hospitaliers qui veulent faire des gains financiers auprès des compagnies d'assurance mais finalement c'est l'étudiante ou l'étudiant international.e qui paie le prix.

F Barrières et accès limité aux cliniques publiques

Les étudiants et étudiantes internationaux trouvent qu'ils ont moins de droits en termes d'accès au système de la santé que les étudiants et étudiantes ayant le statut de résident au Québec.

Certains étudiants ne comprennent pas pourquoi les CLSC refusent de traiter les cas de maladie des étudiants internationaux. Selon un étudiant de Concordia, le CLSC considère que c'est illégal d'accepter un étudiant international à moins qu'il/elle ne soit référé.e par un médecin ou une clinique spécialisée pour qu'il/elle puisse utiliser les services du CLSC selon l'expérience personnelle de cet étudiant. Par contre, toutes les universités encouragent les étudiants internationaux à se référer à une clinique sans rendez-vous ou à se diriger vers le CLSC du quartier en cas de maladie.

Selon une autre étudiante, les hôpitaux et les cliniques médicales publiques ne sont pas habitués à gérer les cas des étudiants internationaux qui ont une assurance privée et préfèrent gérer les cas des patients qui ont la carte de la RAMQ puisque les cliniques sont moins familières avec le système de remboursement auprès des compagnies d'assurance privées. Les étudiants trouvent qu'il est plus facile de recourir dans ce cas à des cliniques privées qui sont plus familières avec le système d'assurance privée qui offrent des rendez-vous immédiats. Par contre, les cliniques privées imposent des frais administratifs pour

le traitement du dossier qui ne sont pas couverts par le plan d'assurance privée ce qui ajoute encore aux frais supplémentaires à payer.

Dans la majorité des cas, les étudiants et les étudiantes internationaux préfèrent dans ce cas recourir à des cliniques privées pour des soins de base inévitables et importants tels que la vaccination de leurs enfants ou les suivis de grossesse car leurs cartes d'assurance maladie privées sont acceptées plus facilement.

De plus, étant donné que les hôpitaux ne sont pas habitués à gérer les dossiers des étudiants et étudiantes internationaux, l'étudiant.e doit passer par plusieurs départements afin de faire le paiement et d'enregistrer son dossier, ce qui peut durer des fois de longues heures et nécessiter des tâches bureaucratiques car le système de santé ne le reconnaît pas comme un.e patient.e comme les autres, et la raison est toujours l'absence de la carte de la RAMQ qui aurait pu faciliter le processus.

Dans certains cas, certains médecins ont refusé de remplir le formulaire de réclamation qui doit être remis à la compagnie d'assurance pour être remboursé, ce qui a obligé l'étudiant qu'on a questionné d'aller rencontrer un autre médecin afin de remplir le formulaire. Sinon, il devait juste assumer lui-même les frais payés et accepter de ne pas être remboursé. Ceci génère du stress, une perte de temps et, dans certains cas, des coûts supplémentaires à payer.

Une autre barrière à laquelle plusieurs étudiants et étudiantes ont fait mention lors de l'entrevue, c'est la barrière linguistique. Certains étudiants disent que la barrière linguistique leur a causé à maintes reprises des problèmes de communications dans les cliniques publiques car ils/elles ne parlent pas le français. D'autres ont mentionné que le fait de ne pas détenir la carte de la RAMQ a eu un impact sur le fait qu'ils/elles soient acceptés.es ou refusés.es dans la clinique en réalisant que la priorité est aux résidents.

Certains étudiants et étudiantes déclarent avoir une certaine réticence à utiliser les cliniques publiques de peur d'être refusés.es parce qu'ils/elles sont des étudiants internationaux ou parce qu'ils/elles ne parlent pas le français ou encore parce que les frais à payer ne seront pas couverts par la compagnie d'assurance.

Certaines universités, comme Concordia et McGill, ont leurs propres cliniques sur campus qui offrent certains services médicaux. Les étudiants et étudiantes qui ont recours à ces cliniques considèrent qu'il est plus facile d'utiliser ces cliniques car il n'y a aucun paiement à l'avance et la clinique prend en charge le

remboursement auprès de la compagnie d'assurance. Par contre, les étudiants et étudiantes trouvent que le temps d'attente est souvent long et inexplicable.

G **Choix du plan d'assurance maladie**

Certains étudiants et étudiantes trouvent que c'est injuste de ne pas donner aux étudiants et étudiantes internationaux la possibilité de choisir le plan d'assurance qui correspond le mieux à leurs besoins en matière de santé.

Le système d'assurance maladie pour les étudiants étrangers ne permet pas aux étudiants et étudiantes qui ont déjà une assurance privée d'utiliser une autre assurance privée à laquelle ils/elles sont déjà souscrits.es. L'assurance maladie privée fournie par l'établissement universitaire est obligatoire à tous les étudiants et étudiantes internationaux et ne fait exception à aucun.e étudiant.e même s'ils/elles possèdent une autre assurance privée qui leur offre les mêmes services que l'assurance universitaire. On questionne ici la raison pour laquelle de telles exceptions ne peuvent pas être faites si l'objectif des assurances privées pour les étudiants internationaux est de protéger les étudiants contre tous types d'accidents et de troubles de santé. Une étudiante s'est trouvée obligée à payer deux primes d'assurance. Bien qu'elle ait déjà une assurance privée de son pays d'origine qui la couvre pour les États-Unis et pour tous les pays à l'international, l'université Concordia avait refusé son assurance et l'a obligée à souscrire à l'assurance privée de la Croix Bleue, obligatoire pour tous les étudiants internationaux. De toute façon, les universités ne prennent pas à l'avance l'accord des étudiants internationaux sur l'assurance qui leur sera fournie au cours de leur année académique, ils/elles reçoivent la facture et les informations relatives à leur assurance privée lors de leurs inscriptions.

Les difficultés auxquelles font face les étudiants et étudiantes internationaux relèvent aussi des mêmes difficultés auxquelles font face tous les résidents et résidentes du Québec en termes d'accès à un médecin spécialiste, les longues heures d'attente à l'urgence, etc.

Une étudiante mentionne qu'elle comprend que les difficultés, auxquelles font face les étudiants internationaux, ne soient pas seulement limitées à leur situation exceptionnelle dans le système de santé et au fait qu'ils/elles ne disposent pas de la carte de la RAMQ, mais aussi parce qu'il y a déjà des problèmes dans le système de santé au Québec qui nécessite des améliorations à plusieurs niveaux et ils/elles doivent faire face à ce système, mais les problèmes sont plus importants que les résidents puisque leur assurance est privée.

2.3 Point de vue des responsables du dossier de l'assurance maladie pour les étudiants et étudiantes internationaux dans chaque établissement universitaire

Nous avons considéré l'opinion des corps administratifs responsables du dossier d'assurance étudiante dans chacune des institutions universitaires au Québec. Seules l'Université du Québec à Montréal et l'Université Concordia se sont montrées ouvertes pour leur avis sur ce sujet.

Les responsables de la gestion de l'assurance maladie pour les étudiants et étudiantes internationaux à l'UQAM confirment que les plaintes reçues sont en majorité d'ordre financier et que les étudiants trouvent que les primes d'assurances sont assez dispendieuses et dépassent leurs capacités financières. Selon les responsables, les plaintes touchent aussi le cas des étudiants qui ont des maladies préexistantes et qui trouvent que la limite de 10,000 \$ n'est pas du tout suffisante pour couvrir leurs factures annuelles, ce qui les met dans une situation financière difficile. Les responsables disent avoir négocié avec la compagnie d'assurance une nouvelle entente afin d'inclure les frais d'avortement, des frais qui n'étaient pas couverts dans les ententes des années précédentes. L'UQAM fait de son mieux pour faciliter le processus aux étudiants internationaux en leur proposant des cliniques où le temps d'attente n'est pas long et où ils/elles peuvent utiliser leurs cartes d'assurance privées, sans avoir à effectuer des paiements à l'avance et être remboursés plus tard. Tous les établissements du réseau de l'Université du Québec ont la même entente avec le même assureur. En avril dernier, il y a eu un nouvel appel d'offre et c'est encore Desjardins qui l'a décroché de nouveau car c'est la compagnie qui offre les meilleures conditions d'assurance.

Les responsables de la gestion de l'assurance maladie pour les étudiants et étudiantes internationaux à Concordia ont spécifié que les seules plaintes reçues sont relatives aux primes d'assurance et que les étudiants et étudiantes trouvent que les primes sont dispendieuses, plusieurs d'entre eux/elles demandent si c'est possible d'annuler leur assurance privée. L'association des étudiants et étudiantes des cycles supérieurs à Concordia n'a jamais été invitée aux réunions de négociations avec la compagnie d'assurance la Croix Bleue. Par contre, l'association a été informée que l'assureur demandait une prime de 1,500\$ à la base mais que les négociations ont abouti à la prime finale de 1,099\$, toujours aussi dispendieuse selon les étudiants.es.

Chapitre 3 : Recommandations

Tout le long de notre processus de recherche, les étudiants et les étudiantes internationaux ont proposé eux-mêmes des recommandations et des alternatives au système privé d'assurance maladie auquel ils/elles ont souscrits présentement. Nous allons élaborer dans la partie suivante les éléments apportés par les étudiants et les étudiantes dans le but d'améliorer les conditions d'accès à l'assurance maladie au Québec.

Les recommandations varient et ne se limitent pas à une réduction de la prime à payer ou à une meilleure accessibilité aux services médicaux offerts ou à une couverture médicale plus large mais tente aussi de proposer un changement radical du système lui-même en suggérant une adhésion des étudiants et des étudiantes internationaux au Régime d'Assurance Maladie du Québec (RAMQ) et d'être considérés.es comme résidents temporaires ayant droit à l'accès à un système médical tout comme leurs autres collègues.

Voici une liste exhaustive de toutes les recommandations apportées par les étudiants et étudiantes internationaux et qui pourraient apporter plus de compréhension des défis actuels et une référence sur laquelle on peut se baser pour une mobilisation future pour une meilleure adhésion au système de santé pour les étudiants et étudiantes.

A Ajout de services médicaux à la police d'assurance actuelle et amélioration de la couverture médicale

Certains étudiants et étudiantes demandent l'ajout de certains services comme l'assurance dentaire, les services d'optométrie et d'autres services de base à leur plan d'assurance et une meilleure couverture médicale concernant les maladies préexistantes et le plan familial, étant donné que les frais à payer sont élevés et que la couverture médicale est restreinte à des services médicaux de base. Alors que d'autres préfèrent une réduction des primes d'assurance et d'être couverts pour des services médicaux de base. On remarque que l'assurance maladie offerte ne permet pas aux étudiants de faire un choix de l'assurance qui convient le mieux à leurs besoins.

Les étudiants et étudiantes internationaux demandent aussi de meilleurs plans d'assurance pour les étudiants qui sont accompagnés par les membres de leur famille car les primes actuelles d'assurance privée pour les familles sont très dispendieuses et dépassent les capacités financières de l'étudiant, et ac-

tuellement les soins médicaux offerts aux membres de la famille sont très limités et inadéquats.

B **Transparence dans les frais des services médicaux**

Les étudiants et les étudiantes demandent la transparence aux assurances en qui concerne les frais des services médicaux et estiment avoir le droit de savoir à l'avance le coût de chaque service offert par une clinique et à un hôpital de façon à se protéger contre tout type d'abus ou d'exagération dans les prix à payer. D'un autre côté, les étudiants et étudiantes internationaux demandent avoir accès aux listes des prix fixés par la RAMQ pour qu'ils/elles savent à l'avance les montants à payer tout en étant informés.es par la compagnie d'assurance des frais ou des pourcentages de frais qui ne sont pas remboursables.

C **Transparence des universités par rapport à la prime d'assurance**

Les étudiants et étudiantes internationaux demandent aussi plus de transparence et d'explications de la part de leur établissement universitaire sur les raisons pour lesquelles les primes d'assurances continuent à augmenter à chaque année et donner des justificatifs, s'il y a lieu, sur les améliorations qui accompagnent ces augmentations afin que les étudiants et étudiantes restent au courant de tous les éléments qui peuvent affecter leur dossier de santé.

D **Un système de santé non discriminatoire**

Les étudiants et étudiantes internationaux demandent d'avoir accès à un système de santé qui couvre tous les types de cas relatifs à la santé sans discrimination en ce qui concerne la nationalité, le genre et le type de maladie et la reconnaissance des cas de transsexuels. Certains se sentent discriminés.es et considérés comme des patients de deuxième classe, car ils/elles ne possèdent pas la carte d'assurance maladie de la RAMQ. On souligne donc la nécessité d'avoir un système plus juste et égalitaire pour tous les étudiants et étudiantes quel que soit leur statut au Québec.

E **Liberté de choix de la police d'assurance**

Les étudiants et étudiantes internationaux demandent d'avoir la liberté de faire le choix du plan d'assurance qui correspond le mieux à la situation de chaque étudiant et étudiante et à ses propres besoins. Certains.es veulent un minimum de services offerts avec un minimum de frais à payer, alors que d'autres veulent une meilleure couverture médicale qui peut protéger intégralement leur santé et leur

vie. Les étudiants.es internationaux considèrent que le système d'assurance maladie actuel traite tous les adhérents.es de la même façon sans offrir l'option de faire des modifications à la police d'assurance.

De plus, les étudiants.es veulent aussi avoir la liberté de faire le choix de la compagnie d'assurance à laquelle ils/elles préfèrent adhérer et de ne pas être obligés.es de prendre les services de la compagnie d'assurance choisie par l'université, car il est tout à fait possible que si l'étudiant.e trouve un plan avec une autre compagnie qui correspond mieux à ses attentes.

F Reconnaissance de la carte d'assurance privée dans les institutions de santé

Les étudiants.es internationaux demandent une plus grande attention et une ouverture de la part des cliniques et des hôpitaux publiques concernant leur cas des qu'on leur accorde à eux/elles aussi le droit d'avoir accès au système de santé. Le fait de ne pas avoir une carte maladie de la RAMQ ne doit pas limiter leur accès à un droit primordial qui est le droit aux services de santé.

Certains étudiants.es voient la nécessité de mettre en place des cliniques médicales sur chaque campus qui puissent traiter les maladies de base des étudiants et que la clinique prenne en charge de trouver des rendez-vous pour les cas les plus complexes.

D'autres étudiants.es internationaux demandent que la carte d'assurance privée soit reconnue auprès des institutions de santé afin d'éviter de payer à l'avance des montants qui dépassent leurs capacités financières et qu'il y ait plus de facilité de paiement. Une autre option qu'ils/elles suggèrent est d'établir une entente avec quelques cliniques et hôpitaux qui accepteraient de gérer les opérations financières et les factures à payer directement avec la compagnie d'assurance au lieu de passer par un processus plus long et plus exigeant pour l'étudiant.e en termes de coûts financier et émotionnel.

Les étudiants.es veulent surtout qu'il y ait des ententes avec les hôpitaux pour qu'ils s'occupent eux-mêmes de ces remboursements étant donné que les dépôts à mettre à l'avance dépassent dans la plupart des cas le 1000\$, un montant qui excède de loin les capacités financières de l'étudiant.e.

G Abolition du monopole des compagnies d'assurance privées

Les étudiants et étudiantes internationaux ne se sentent pas à l'aise d'avoir une seule compagnie d'assurance qui prenne en charge les assurances médicales des étudiants.es internationaux, ceci constitue

un monopole et un contrôle de la prime d'assurance à payer, une procédure qui ne doit pas être permise dans les établissements universitaires selon les étudiants et étudiantes interrogés.es. Les étudiants.es internationaux, qui paient déjà des montants assez élevés préfèrent de les payer à la Régie d'assurance maladie et d'avoir un meilleur service et un meilleur accès au système de santé.

H Participation étudiante aux négociations avec la compagnie d'assurance

Les étudiants et étudiantes internationaux se sentent marginalisés.es dans le processus de sélection et de négociation avec l'assureur. Ils/elles considèrent que la présence d'un.e représentant.e étudiant.e lors de ces négociations est cruciale pour avoir un processus juste et démocratique et qui prenne en considération des défis auxquels font face les étudiants.es en matière de santé et ils critiquent le fait que le comité administratif de l'université négocie des contrats au nom des étudiants et étudiantes sans prendre leur avis ou les consulter.

I Posséder une carte d'assurance du Régime d'Assurance Maladie du Québec (RAMQ)

Plusieurs étudiants et étudiantes ont recommandé l'adhésion au Régime d'Assurance Maladie du Québec (RAMQ) et de payer les mêmes frais qu'ils/elles paient actuellement à la RAMQ au lieu de les payer à une compagnie d'assurance privée qui a très peu d'intérêt pour leur état de santé. Les étudiants.es internationaux veulent aussi avoir un meilleur accès aux cliniques et hôpitaux publiques et ils/elles trouvent qu'avec une carte maladie de la RAMQ, ils/elles auront plus de facilité d'accéder aux services de santé, sans devoir payer à l'avance et attendre pour des remboursements qui peuvent être partiellement acceptés ou même totalement refusés. Les étudiants et étudiantes qui se trouvent souvent dans une situation financière précaire veulent se libérer de ces charges financières supplémentaires alors que leur facture d'assurance maladie dépasse déjà leurs moyens financiers. De plus, les étudiants et étudiantes internationaux veulent se sentir en sécurité de façon à ne pas mettre leur santé en danger et d'éviter de faire des examens médicaux importants car ils/elles n'ont pas l'argent pour payer à l'avance les coûts des examens ou parce qu'ils/elles savent que ce service médical n'est pas couvert par leur police d'assurance. Les étudiants et étudiantes internationaux réitèrent à plusieurs reprises qu'ils/elles ne veulent pas une gratuité du service médical mais un meilleur accès à un système de santé plus juste et égalitaire.

Conclusion

On a tenté dans cette étude de collecter le plus d'informations possibles pour avoir une meilleure compréhension des défis auxquelles font face les étudiants et étudiantes internationaux vis-à-vis du système d'assurance maladie privée offert par leur institution universitaire. Nous avons réussi à collecter des données qualitatives à travers des entrevues avec des étudiants et étudiantes de plusieurs institutions universitaires au Québec. Les étudiants et les étudiantes internationaux qui ont participé à l'étude ont montré de l'intérêt à partager des informations qu'ils/elles trouvent utiles pour contribuer à l'amélioration du système d'assurance privée au Québec. Ils/elles ont mentionné plusieurs défis auxquels ils/elles ont fait face en utilisant le système d'assurance maladie privée. Les étudiants et étudiantes internationaux ont parlé des primes d'assurance élevées, qui ne cessent d'augmenter à chaque année, des coûts de certains soins financiers qui ne sont pas remboursables, des défis financiers en raison du système de paiement à l'avance pour tous les soins médicaux offerts, le manque de transparence dans les coûts des services, des difficultés d'accès à certains services médicaux car ils/elles ne possèdent pas la carte maladie de la RAMQ, pour en nommer quelques-uns. Les étudiants et étudiantes internationaux qui font face à des problèmes de santé se trouvent dans des conditions de vie difficiles non seulement en raison du manque de soutien familial et émotionnel en cas de maladie mais aussi à cause d'une situation financière difficile dans laquelle ils peuvent se trouver mais aussi les formalités administratives à gérer tous seuls des formalités administratives auprès de la compagnie d'assurance, des cliniques et des hôpitaux sans oublier que des fois la barrière linguistique et les difficultés d'intégration peuvent poser problème.

Plusieurs recommandations intéressantes ont été suggérées par les étudiants et étudiantes interrogés qui demandent avoir un meilleur service offert en matière de santé et ils réclament que c'est leur droit de se sentir protégés.es dans le cas de toute urgence ou de troubles médicaux. Les étudiants et étudiantes préfèrent être traités d'une façon plus égalitaire avec leurs collègues qui ont le statut de résident au Québec; ceci pourrait être réalisé en adhérant au Régime de l'Assurance Maladie du Québec même s'ils/elles doivent payer les mêmes frais qu'ils/elles sont en train de payer présentement à l'assureur privé. Si cette option n'est pas réalisable, les étudiants et étudiantes proposent que le système de paiement à l'avance pour les soins médicaux soit aboli et que l'université et la compagnie d'assurance doivent comprendre leur situation financière précaire. Ils/elles demandent aussi de mettre fin au système du monopole des compagnies d'assurance et de donner à l'étudiant.e le choix de la compagnie et de la police d'assurance qui correspond le mieux à ses attentes et à ses besoins. Les étudiants et étudiantes veulent aussi faire partie du processus de négociation avec les compagnies d'assurance afin de faire entendre des défis auxquels

ils/elles font face.

Ce document vise donner les outils nécessaires qui peuvent être employés auprès des institutions universitaires, des associations étudiantes, des compagnies d'assurance et de tous les individus et organismes qui peuvent jouer un rôle pour offrir des améliorations dans le système d'assurance maladie des étudiants et étudiantes internationaux au Québec et pour un meilleur accès à des services de santé égalitaires pour tous et toutes.

Références

- Assistance étudiants. 2016. Couverture santé pour étudiants étrangers en France. <http://www.assistance-etudiants.com/fr/info-etudiant/couverture-sante-etudiants-etrangers-en-france#1>
- Association des étudiants de Polytechnique de Montréal. 2013. Assurance des étudiants étrangers. <http://aep.polymtl.ca/wp-content/uploads/2013/04/Assurance-des-%C3%A9tudiants-%C3%A9trangers.pdf>
- Bureau Canadien de l'éducation internationale. Facts and Figures. 2016. <http://cbie.ca/media/facts-and-figures/>
- Couverture Maladie Universelle. 2016. Vous êtes étranger en situation irrégulière ? http://www.cmu.fr/vous_etes_etranger_en_situation_irreguliere.php
- CRÉ de Montréal. 2012. Enquête auprès des étudiants internationaux de Montréal. <http://credemontreal.qc.ca/wp-content/uploads/2012/02/20061001-Enquete-Etudiants-Internationaux.pdf>
- Défis administratifs des étudiants canadiens. 2 octobre 2012. Quartier Libre. <http://quartierlibre.ca/defis-administratifs-des-etudiants-canadiens/>
- Étudiants Étrangers. UQAM. 2016. <https://www.etudier.uqam.ca/etudiants-etrangers>
- Finnish student health service. 2016. http://www.yths.fi/en/fshs/who_can_use_our_services
- Gouvernement de la Colombie Britannique. 2016. Medical Services Plan of B.C. <http://www2.gov.bc.ca/gov/content/health/health-drug-coverage/msp>
- Gouvernement du Norvège. 2015. Foreign students in Norway. <https://www.nav.no/en/Home/Work+and+stay+in+Norway/Foreign+students+in+Norway#chapter-1>
- Gouvernement du Royaume-Uni. 2015. UK Introduces Health Surcharge. <https://www.gov.uk/government/news/uk-introduces-health-surcharge>
[maladie/Pages/ententes-autres-pays.aspx](https://www.gov.uk/government/news/uk-introduces-health-surcharge)

International student health insurance drop. 27 October 2014. McGill daily. <http://www.mcgilldaily.com/2014/10/international-student-health-insurance-premiums-drop/>

KTH Royal Institute of Technology in Stockholm. Healthcare in Sweden. 2016. <https://www.kth.se/en/student/studentliv/new-in-sweden/health-care-in-sweden-1.359368>

L'importance des étudiants internationaux au Québec. 2011. Mémoire de la FEUQ présenté dans le cadre des consultations sur la stratégie d'immigration 2012-2015 du Québec. http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Contributions_courriel_facebook/FEUQ_-_Importance_des_etudiants_internationaux_au_Quebec.pdf

L'accès à l'éducation et l'accès à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion. 2010. Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ). Mémoire déposé au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) http://www.capres.ca/wp-content/uploads/2014/11/2010-06-14-art-CREPUQ-Etudiants-etranger_inclusion3.pdf

Nova Scotia International Student Program. 2016. <http://www.nsispinsurance.ca/en/home/default.aspx>

Radio Canada. Des étudiants étrangers mal assurés. 19 janvier 2016. <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/759458/etudiants-etrangers-problemes-protection-assurance-medicale>

Radio Canada. Les étudiants étrangers continuent de choisir le Québec. 8 septembre 2016. <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/801604/etudiants-etrangers-quebec-universites>

Rapport de recherche sur l'évaluation des services de support offerts par l'UQAC aux étudiants internationaux en matière de recrutement, d'accueil et d'intégration. 2009. Mouvement des Associations Générales Étudiantes de l'Université du Québec à Chicoutimi (MAGE UQAC). <http://mageuqac.com/wp-content/uploads/2012/07/RAPPORT-DE-RECHERCHE-SUR-LES-%C3%89TUDIANTS-INTERNATIONAUX.pdf>

Régie de l'Assurance Maladie du Québec (RAMQ). 2016. Immigrants et travailleurs ou étudiants étrangers. <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/immigrants-travailleurs-etudiants-etrangers/assurance->

Régime d'assurance maladie universitaire (RAMU). 2016. <http://uhip.ca/>

Résultats et potentiel du Canada en matière d'éducation internationale. 2015. Bureau canadien de l'éduca-

tion internationale <http://cbie.ca/media/faits-et-chiffres/?lang=fr>

Santé étudiante. 2016. www.santeetudiante.com

UK Council for International Student Affairs. 2015. National Health Service (NHS). <http://www.ukcisa.org.uk/Information--Advice/Living-in-the-UK/Health-and-healthcare/National-Health-Service-NHS-who-is-entitled>

Université Concordia. 2016. Health Insurance. <http://www.concordia.ca/students/international/health-insurance.html>

Université d'Alberta. Assurance maladie. 2016. <http://study.alberta.ca/plan-your-stay/health-care/>

Université du Nouveau-Brunswick. International Health Insurance. 2016. <http://www.unb.ca/financialservices/students/healthinsurance.html>

Université de Manitoba. Student Affairs. 2016. http://www.umanitoba.ca/student/records/international_students/phc.html

Université de Montréal. 2016. Bureau des étudiants internationaux, couverture médicale. http://www.bei.umontreal.ca/bei/ass_couverture.htm

Université de Saskatchewan. Health plans. 2016. <https://students.usask.ca/health/health-plans.php#AccessingHealthCare>

Université McGill. 2016. International Student Services. <https://www.mcgill.ca/internationalstudents/health/rates>

Annexe 1: Questionnaire s'adressant aux étudiants et étudiantes internationaux inscrits dans des universités québécoises

1. Est-ce que vous êtes un.e étudiant.e international.e? (Précisez le pays d'origine, si possible (optionnel))
2. Quelle est la période pendant laquelle vous avez été un.e étudiant.e international.e? Dans quel établissement universitaire êtes-vous inscrit?
3. Est-ce que vous connaissez bien le contenu de votre contrat d'assurance en termes d'exigences et de droits?
4. Est-ce que vous pensez que le tarif payé est représentatif des services offerts par l'assureur?
5. Est-ce que vous avez déjà utilisé le système d'assurance maladie au Québec au cours de vos études? Si oui combien de fois approximativement?
6. Est-ce que vous avez un cas médical spécifique qui a été refusé d'être couvert ou traité par l'assureur?
7. Est-ce que vous avez fréquenté des cliniques publiques ou privées? Pourquoi vous avez choisi l'une ou l'autre?
8. Est-ce que vous avez eu des difficultés auxquelles vous avez fait face en utilisant le système d'assurance maladie au Québec? Veuillez noter que les difficultés peuvent être très variables (à titre d'exemples : trouver des rendez-vous disponibles, le mode de paiement, ne pas être reconnu par le système de santé, des refus de toutes sortes : prix, discrimination, cas médical non approuvé ou non reconnu par l'assureur, etc.)
9. Est-ce que vous pensez que les étudiants.es internationaux.ales au Québec ont moins de droits en termes d'accès au système de la santé que les étudiant.e.s local.e.s? Si oui, pourquoi?
10. Est-ce que vous avez des recommandations pour des améliorations dans le système d'assurance maladie fournie aux étudiants.es internationaux.ales? Veuillez fournir quelques détails, si possible.

Annexe 2 : Questionnaire s'adressant aux responsables universitaires qui s'occupent du dossier d'assurance maladie pour les étudiants et étudiantes internationaux

1. Est-ce qu'il y a eu des plaintes durant les dernières années de la part des étudiants et étudiantes internationaux au sujet de leur assurance maladie?
2. Est-ce que vous pensez que le système d'assurance maladie actuel répond aux demandes des étudiants et étudiantes internationaux?
3. Est-ce qu'il y a eu dernièrement des changements apportés à l'assurance maladie offerte aux étudiants et étudiantes internationaux? Et si oui lesquels?
4. Est-ce que vous pensez qu'il faut avoir une même assurance maladie offerte à tous les étudiants et étudiantes internationaux dans toutes les institutions d'enseignement au Québec?



association pour la voix étudiante au québec

www.aveq-nous.ca



AVEQ



@aveqnous